



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Chancellerie d'Etat CHA
Staatskanzlei SK

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 45, F +41 26 305 10 48

www.fr.ch/cha

Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat

acf - fgv

association des communes fribourgeoises
freiburger gemeindeverband

Fribourg, le 7 juillet 2021

Communiqué de presse

L'Etat de Fribourg et l'Association des Communes Fribourgeoises s'unissent dans le domaine de la digitalisation

Le Conseil d'Etat et le Comité de l'Association des Communes Fribourgeoises (ACF) ont décidé d'unir leurs forces au travers d'une convention afin de simplifier la vie de la population et de l'économie en coordonnant les démarches de digitalisation et de cyberadministration.

Le programme 4.0 du Conseil d'Etat franchit un pas décisif dans le cadre de la digitalisation des communes : avec la signature d'un accord entre l'Etat de Fribourg et l'Association des communes fribourgeoises (ACF) pour la digitalisation des prestations publiques, les deux partenaires entendent accélérer la mise à disposition de prestations de cyberadministration au travers d'un point de contact unique pour la population, qu'il s'agisse de prestations communales ou cantonales. Cette démarche, appelée DIGI-FR, permettra d'aborder un contexte numérique complexe avec une plateforme et des services de base éprouvés ainsi qu'une démarche coordonnée.

Considérant que les Fribourgeoises et les Fribourgeois sont les mêmes clients-es tant pour l'Etat que pour les Communes, la convention, conclue pour une durée de cinq ans, précise que l'Etat de Fribourg et l'ACF travailleront conjointement à la mise en place de l'organisation pérenne. La convention définit également le type de prestations et leur financement conjoint lorsqu'il s'agit de prestations pour tous. Pour accélérer le développement de la digitalisation, le Conseil d'Etat peut, à certaines conditions, décider de financer tout ou partie de prestations spécifiques à l'attention des communes.

La population et les entreprises pourront accéder 24h/24 aux démarches communales et cantonales en ligne au travers du guichet virtuel de cyberadministration. C'est un contexte « gagnant-gagnant », qui bénéficiera à tout le monde, apportera une expérience utilisateur unique et simple pour les prestations publiques.

La première prestation sera eDéménagement, démarche portée par la Confédération et relayée par l'ensemble des cantons suisses à destination de leurs communes et de la population. Elle permet d'annoncer un déménagement 24h/24 dans son canton mais également dans les autres cantons de Suisse. Elle est actuellement en phase pilote auprès des communes de Bulle, Châtel-St-Denis, Estavayer, Fribourg, Kerzers, Riaz, Romont et Tafers et pourra être testée cet automne avant de la proposer à l'ensemble des communes.

La seconde prestation mise en place entre l'automne et l'hiver sera l'attestation de domicile. A terme, chaque personne qui habitera une commune fribourgeoise qui fournira cette prestation pourra demander son attestation depuis le site internet de sa commune, qui sera relié directement au guichet virtuel. D'autres prestations communales et pour tous sont d'ores et déjà à l'étude et seront partagées avec les communes pour l'année prochaine et les suivantes et viendront compléter prochainement la feuille de route des prestations de cyberadministration

Contact

Georges Godel, Conseiller d'Etat, directeur des Finances, T +41 26 305 31 00

David Fattebert, Président de l'ACF, M +41 79 252 08 64